

## CONDITIONS PARTICULIÈRES DU TRANSPORT SCOLAIRE

Le service de transport scolaire proposé aux élèves de Florimont dessert la région de Genève, le canton de Vaud et la France voisine.

Le nombre de places étant limité, il est recommandé de déposer votre demande d'inscription dans les meilleurs délais. Les inscriptions sont enregistrées pour toute l'année scolaire.

La mise en service/maintien d'un trajet dépend en priorité de ce qui suit:

- nombre d'élèves inscrits ;
- demandes d'inscription parvenues dans les délais impartis ;
- inscriptions de l'année précédente ;
- demandes de trajets aller/retour ;
- distance séparant le domicile et l'école ;
- durée du trajet.

### TRAJETS ET HORAIRES :

Les trajets et horaires sont établis en fonction des demandes et confirmés, par écrit, avant la fin du mois d'août.

Toute demande de changement, à titre exceptionnel ou provisoire, doit être adressée au service du transport scolaire, au moins 48h à l'avance (tél 022 879 00 00/reception@florimont.ch). Elle sera satisfaite, sous réserve de places disponibles dans le bus souhaité.

Les élèves sont priés d'attendre le bus à l'emplacement indiqué (arrêt TPG le plus souvent) au moins 5 minutes avant l'horaire fixé.

En cas de conditions météorologiques défavorables, la Direction se réserve le droit de modifier les horaires/interrompre les trajets, sans préavis.

En cas de nécessité ou pour des raisons d'organisation, la Direction se réserve le droit de modifier en tout temps les horaires, trajets, arrêts et/ou éventuellement de changer un élève de bus en cours d'année.

### CHANGEMENT D'ADRESSE EN COURS D'ANNÉE SCOLAIRE :

Une place sur une autre ligne n'étant pas garantie, tout changement doit être signalé au service du transport scolaire le plus rapidement possible, afin de nous permettre de trouver la meilleure solution.

### FACTURATION / ANNULATION :

Le service de transport scolaire est facturé en sus de l'écolage. Il est payable en totalité au début de l'année scolaire. Aucun remboursement, ni aucune déduction ne sera accordé(e) en cas d'absence due à une modification exceptionnelle des heures de cours.

Les éventuels désistements sont recevables au plus tard 3 jours après que les précisions relatives à l'arrêt et à l'heure du ramassage ont été communiquées.

Les inscriptions "aller-retour" (tarif annuel), "aller simple" (65% du tarif annuel) ou "retour simple" (65% du tarif annuel) avec une seule destination pour l'aller et le retour sont possibles (voir tarifs transport scolaire).

Les inscriptions sur deux lignes de bus différentes (une semaine sur deux ou certains jours de la semaine) seront facturées sur la base du tarif annuel du trajet le plus long (100%) et du tarif annuel le plus court (50%).

Le prix d'un transport occasionnel est de CHF 22.- par élève.

Un supplément de CHF 150.- sera facturé pour tout changement de trajet régulier.

L'Institut se réserve le droit d'exclure un enfant qui ne respecterait pas les règles et obligations prévues dans le cadre du transport scolaire (voir code de conduite). En cas de suspension, il n'est procédé à aucun remboursement.

### COMPORTEMENT

Le transport scolaire est soumis au règlement général de l'Institut. Des poursuites pourront être engagées en cas d'actes de malveillance.

L'Institut se réserve le droit d'exclure un enfant qui ne respecterait pas les règles et obligations liées au transport scolaire (voir code de conduite). En cas de non-respect de ces règles, l'enfant recevra un premier avertissement.

Après trois avertissements, l'élève aura l'interdiction temporaire ou définitive d'utiliser le transport scolaire. En cas de suspension, les frais de transport scolaire ne sont pas remboursés.

## CODE DE CONDUITE DU TRANSPORT SCOLAIRE

Nom, prénom et classe de l'élève : .....

### RÈGLEMENT GÉNÉRAL

1. L'élève se rend à temps aux arrêts indiqués par le service du transport scolaire (3-4 minutes avant l'horaire).
2. L'élève ne doit jamais se tenir sur la route en attendant l'autobus et doit rester sur le trottoir ou en bordure de route. La montée dans le bus se fait dans le calme.
3. L'élève salut poliment le chauffeur.
4. L'élève respecte le véhicule et les affaires d'autrui. Le remboursement des frais de réparation ou de remplacement du matériel endommagé par l'élève sera réclamé à lui-même et/ou à ses parents.
5. Dès qu'il s'assied dans le bus, **l'élève boucle sa ceinture de sécurité** et la garde attachée jusqu'à l'arrivée.
6. L'élève doit parler discrètement, sans crier ni siffler. Tout langage injurieux et vulgaire est interdit dans le véhicule.
7. L'élève fait attention aux plus petits et les aide si nécessaire.
8. Sauf en cas d'urgence, l'élève ne doit pas s'adresser au conducteur quand le véhicule est en marche.
9. L'élève doit s'abstenir de tout désordre dans le véhicule.
10. En tout temps, et plus particulièrement au moment de l'embarquement et du débarquement, l'élève doit agir de manières réfléchie et sécuritaire.
11. L'élève obéit en tout temps aux directives du chauffeur.
12. L'élève respecte les autres enfants et le chauffeur dans les paroles, comme dans les gestes.

Il est par ailleurs interdit de :

13. Se bousculer.
14. Se déplacer ou de se tenir debout quand le véhicule est en marche.
15. Sortir la tête ou les bras hors des fenêtres.
16. Lancer des objets dans le bus ou par les fenêtres.
17. Boire ou manger dans le bus.
18. Toucher au mécanisme de la porte.
19. Jeter des déchets dans le véhicule.
20. Endommager les sièges et autres parties du bus.

En cas de non-respect des points susmentionnés, les parents sont avertis par écrit. En cas de récidive, l'élève est soumis à une suspension temporaire ou définitive du transport scolaire. En cas de suspension, les frais de transport scolaire ne sont pas remboursés.

Date : .....

Signature du/des parent(s) :

.....

Signature de l'élève (dès la 11<sup>ème</sup>) :

.....

# LISTE DE PRIX 2023 - 2024

## TRANSPORT SCOLAIRE

Prix	Horaire	Nom de la ligne/arrêt
<b>LIGNE 1 : CONCHES</b>		
3'720.-	7h10	Vessy, rte Antoine-Martin/ch. Chantefleur
	7h20	Conches, ch. de Vert Pré 26
	7h22	Conches, ch. de la Colombe 28
	7h24	Conches, ch. J.-F. Dupuy/ch. Colombe
	7h28	Conches, angle ch. Fossard/ch. Paumière
	7h30	Conches, ch. de Fossard 7
	7h31	Conches, ch. du Velour/ch. Florence

<b>LIGNE 2 : HERMANCE</b>		
4'070.-	6h58	Hermance, arrêt TPG Hermance
4'020.-	7h00	Anières, arrêt TPG Sous Chevrens
	7h02	Anières, arrêt TPG Anières
	7h04	Anières, arrêt TPG Marguerite
	7h07	Corsier, arrêt TPG Corsier Port
	7h08	Collonge-Bellerive, arrêt TPG La Gabiule
	7h09	Collonge-Bellerive, arrêt TPG Savonnière
	7h10	Collonge-Bellerive, arrêt TPG Bellerive
	7h12	Vésénaz, arrêt TPG La Bise
	7h13	Vésénaz, arrêt TPG Vésénaz
3'720.-	7h15	Cognoy, quai de Cognoy, TPG Bellote
3'620.-	7h22	1207 GE, rue Eaux-Vives, TPG Vollandes
	7h26	1204 GE, Rive devant Starbucks
	7h31	1205 GE, TPG Claparède, Place Claparède
	7h34	1205 GE, rue de Candolle, devant l'Université

<b>LIGNE 3 : MEINIER / CHÊNE-BOUGERIES</b>		
4'020.-	7h00	Meinier, angle rte de Covery/ch. de la Ruite
	7h08	Vandoeuvres, ch. des Hauts-Crêts 195
3'720.-	7h14	Cognoy, ch. des Hauts-Crêts 4-6
	7h23	Chêne-Bougeries, av. Sismondi 13
3'520.-	7h48	1204 GE, TPG Palladium, rue du Stand

<b>LIGNE 4 : CORSIER / VÉSENAZ</b>		
4'020.-	7h00	Corsier, angle rte Lac/ch. de la Source
	7h08	Vésénaz, ch. St-Maurice, TPG St-Maurice
	7h11	Vésénaz, rte Capite TPG Californie
	7h13	Vésénaz, rte de la Capite 198
3'720.-	7h16	Cognoy, TPG Mairie
	7h20	Cognoy, ch. des Fourches 24 - 21
	7h24	Cognoy, rte de Vandoeuvres, TPG Gradelle
3'670.-	7h25	1207 GE, Stade de Frontenex
	7h26	1207 GE, TPG Eaux-Vives Gare/Bloch

<b>LIGNE 5 : COGNOY</b>		
3'720.-	7h14	Cognoy, TPG Falquets, rte de Vandoeuvres
	7h25	Cognoy, av. St-Paul/Grange-Canal
3'670.-	7h26	1208 GE, ch. Frisco/ch. Grange-Canal
	7h29	1208 GE, av. de l'Amandolier 24
	7h30	1208 GE, TPG Rieu, ch. Rieu
3'520.-	7h37	1205 GE, angle rue Alcide-Jentzer/av. Roseraie
	7h45	1205, rue Dancet 37

Prix	Horaire	Nom de la ligne/arrêt
<b>LIGNE 6 : VEYRIER</b>		
3'720.-	7h00	Veyrier, angle ch. Boqueteaux/ch. des Marais
	7h03	Veyrier, ch. du Petit-Veyrier 7
	7h05	Veyrier, angle Chantecoucou/Pas-de-l'Echelle
	7h06	Veyrier, ch. Chantecoucou 30
	7h14	Veyrier, rte de Veyrier, TPG Ecole Bois Gourmand
	7h18	Vessy, rue Antoine-Martin, TPG Grand-Donzel
	7h19	Vessy, rue Antoine-Martin 30B
	7h20	Vessy, ch. Chantefleur 54
	7h25	Troinex, TPG Moulins Drize, rte d'Annecy
	7h35	Plan-les-Quates, rte de Saconnex d'Arve 11-14

<b>LIGNE 7 : CHAMPEL</b>		
3'700.-	7h17	1206 GE, av. de Champel, TPG Champel-Gare
	7h18	1206 GE, TPG Calas, av. de Champel
	7h19	1206 GE, TPG A.-Gos, ch. des Crêts-de-Champel
	7h22	1206 GE, TPG Crêts-de-Champel, av. Louis-Aubert
	7h24	1206 GE, rte Florissant, TPG Louis Aubert
	7h25	1206 GE, TPG Krieg, rte de Florissant
	7h28	1206 GE, rte de Malagnou, TPG Weber
	7h30	1207 GE, TPG Musée, rte de Malagnou
3'520.-	7h34	1204 GE, rue Croix-Rouge, TPG Palais Eynard
	7h35	1204 GE, rue Croix-Rouge, TPG Place Neuve

<b>LIGNE 8 : GRAND-SACONNEX</b>		
3'620.-	7h05	Chambésy, TPG Caron, ch. Valérie
	***	Chambésy, TPG Fortaille, av. Fortaille
	7h07	Chambésy, TPG Machéry, av. Fortaille
	7h10	Gd-Saconnex, TPG Mairie, rte de Colovrex
	***	Gd Saconnex, arrêt TPG Gardiol
	7h14	Gd Saconnex, TPG Giacometti
	7h18	1202 GE, TPG Tourelle, ch. Moïse Duboule
3'520.-	7h19	Pt Saconnex, TPG Petit-Saconnex, rue Moillebeau
	7h21	Pt-Saconnex, arrêt TPG Moillebeau
	7h26	Pt-Saconnex, arrêt TPG Trembley
	7h31	1203 GE, TPG Wendt, av. Wendt
	7h36	1203 GE, TPG Camille-Martin, av. d'Aïre

<b>LIGNE 9 : FOUNEX / COMMUGNY</b>		
5'250.-	7h00	La Rippe
4'120.-	7h14	Céligny, rte de Céligny 67
	7h20	Founex, Grand'Rue, arrêt TPG Founex Ouest
	7h25	Commugny, ch. de Monthoux 5B
	7h27	Founex, rue du Vieux-Pressoir 1
	7h30	Founex, Champs-Blancs/Vuaracaux
	7h50	Aïre, TPG Grand-Champ, rte Bois-des-Frères

<b>LIGNE 10 : VERSOIX / RUE DE LAUSANNE</b>		
3'720.-	7h00	Versoix, Grand-Montfleury 44
	7h07	Versoix, angle ch. du Vieux-Moulin/rue Industrie
	7h09	Versoix, angle Fayards/Régiment-de-Conti
	7h10	Versoix, angle ch. Champs Barbon/rte Fayards
3'520.-	7h25	1202 Ge, TPG Jardin Botanique, rue Lausanne
	7h27	1202 GE, TPG Perle du Lac, rue de Lausanne
	7h35	1201 GE, TPG Navigation
	7h47	1201 GE, rue St-Jean, TPG Ormeaux

\*\*\* ARRÊTS AU RETOUR

Prix	Horaire	Nom de la ligne/arrêt	Prix	Horaire	Nom de la ligne/arrêt	
<b>LIGNE 11 : GENTHOD / BELLEVUE</b>			<b>LIGNE 16 : ARCHAMPS / BARDONNEX</b>			
4'220.-	7h10	Tannay, rte de St-Cergues 25	4'020.-	7h05	Archamps, rte de Vovray 42	
4'120.-	7h13	Mies, ch. des Pommiers 8		7h12	PLO, rte Saconnex d'Arve, TPG Verbant	
3'520.-	7h20	Genthod, rte de Malagny, TPG Malagny		7h18	PLO, ch. Charrot, rest. Garden&Cooking	
	7h28	Genthod, ch. de Pougny 11		***	Bardonnex, ch. Babel 12B	
	7h31	Bellevue, angle Mojonne/Prés-des-Fourneaux		7h25	PLO, ch. de la Mère-Voie 98	
	7h32	Bellevue, ch. des Tuileries, TPG Roselière		7h28	Gd-Lancy, ch. des Fraisières, TPG Voirets	
	7h36	Bellevue, ch. des Tuileries, Cabinet vétérin.	3'720.-	7h35	Onex, rte du Grand-Lancy, TPG Belle-Cour	
	7h37	Bellevue, ch. des Tuileries/ch. Chênaie		7h37	Onex, angle ch., Sur-le-Bau/rte Grand-Lancy	
<b>LIGNE 12 : SATIGNY / CARTIGNY</b>			<b>LIGNE 17 : CHANCY / LULLY</b>			
4'220.-	6h50	St-Jean-de-Gonville, rte de Choudans 116	3'950.-	6h58	Chancy, rte de Valleiry 17	
	***	Challex, rue de la Craz		7h10	Soral, parking derrière église	
	7h00	Challex, rte de Dardagny 75		7h15	Laconnex, rte du Coteau 17	
4'120.-	***	Dardagny, ch. de Bertholier 16		7h16	Laconnex, rue de la Maison-Forte-TPG Laconnex	
	7h08	Dardagny, angle ch. Bertholier/rte Mandement	3'760.-	7h25	Lully, angle ch. Paroussel/ch. de Léchère	
3'970.-	7h20	Satigny, rte de Créderly 59		7h33	Bernex, ch. du Signal 30	
	7h23	Satigny, rue de la Gare de Satigny 64		7h34	Bernex, angle ch. du Signal/ch. de Calabry	
	7h35	Cartigny, rue des Trois-Fontaines 8		7h37	Bernex, ch. de Sur-Beauvent 31	
	7h36	Cartigny, rue Pré-de-la-Reine, TPG Cartigny		7h40	Bernex, ch. de la Chapelle 1	
<b>LIGNE 13 : GEX / PREVESSIN</b>			<b>LIGNE 18 : BEGNINS</b>			
4'160.-	6h50	Gex, rue de Gex la Ville	5'240.-	6h50	Begnin, église	
	6h57	Cessy, angle ch. du Marais/arte de Tuteigny		7h07	Crans, rte du Port 8C	
	7h00	Cessy, angle Imp. Noisetiers/Tugegny	3'720.-	7h13	Coppet, angle ch. Chênes/Bochattets	
	7h05	Segny, angle Vie de Tauques/Impasse Sapins		7h18	Mies, station Tamoil, rte Suisse	
	7h10	Preveessin, rte de Bellevue 737		7h27	Versoix, angle ch. Maurice-Ravel/ch. Mégard	
	7h12	Preveessin, angle sur du Stade/imp. Rousserolles		7h45	Vernier, ch. de l'Etang, TPG Etang Place	
	7h14	Preveessin, ch. Perrières 342, arrêt bus	<b>LIGNE 19 : PRESINGE / THÔNEX</b>			
3'950.-	7h18	Ornex, arrêt bus Ornex-Les Roussets	3'920.-	6h45	Juvigny, rte de la Frontière 967	
3'620.-	7h20	Ferney, arrêt bus Ferney-Jura		6h55	Presinge, ch. des Chevèches 14	
	7h21	Ferney, arrêt bus Brunette	3'720.-	7h17	Thônex, angle rte Suisse/av. de Thônex	
	7h30	Gd-Saconnex, TPG Taverney, ch. Edouard-Sarasin		7h18	Thônex, av. de Thônex, TPG Fossard	
3'570.-	7h35	Les Avanchets, angle Fleuriste/Corbillettes		7h24	Thônex, rte de Villette, devant restaurant	
	7h40	1209 GE, av. Bouchet 18-20, devant Ambassade		7h28	Conches, TPG Calandrini	
<b>LIGNE 14 : DIVONNE / CHAMBÉSY</b>				7h29	Conches, TPG Crêts-de-Champel, rte Florissant	
5'240.-	7h00	Divonne-les-Bains, av. du Mont Mussy	3'670.-	7h30	1206 GE, rte Florissant, TPG Velours	
4'220.-	7h10	Sauverny, rte de Versonnex 165		7h31	1206 GE, rte de Florissant 89B	
4'120.-	***	Chavannes-des-Bois, ch. Hauts-Crêts/Branvaude		7h37	1206 GE, angle Alfred Bertrand/Athénée	
3'950.-	***	Collex-Bossy, TPG Bossy	<b>LIGNE 20 : THOIRY / ST-GENIS</b>			
	***	Collex-Bossy, rte de Vireloup 42A		6h55	Thoiry, rue des Tamaris 267	
3'620.-	***	Chambésy, ch. des Cornillons 37	4'120.-	7h00	Thoiry, rue Briand-Stresemann, TPG Mairie	
	7h30	Chambésy, angle ch. de Malvand/ch. des Fontaines		7h01	Thoiry, angle Briand Stesemann/Puit Mathieu	
3'520.-	7h36	Pt Saconnex, arrêt TPG UIT/Giuseppe Motta		7h08	Sergy, arrêt bus rte du Crozet D89	
	7h37	1202 GE, rue Baulacre 20	3'950.-	7h14	St-Genis Pouilly, allée des Mélèzes 196	
<b>LIGNE 15 : VESSY / CAROUGE</b>				7h17	St-Genis Pouilly, angle Faucille/Allée Stendhal	
3'720.-	7h05	Vessy, rte de Drize, TPG Drize		7h19	St-Genis Pouilly, rue de Pouilly 11 - 5	
	7h08	Troinex, ch. Lullin 3, avant giratoire		***	St-Genis Pouilly, ch. des Moraines, pâtisserie	
	7h10	Vessy, TPG Combettes	3'920.-	7h35	Vernier, Rte du Canada, TPG Bois Chébé	
	7h11	Vessy, ch. sur Rang 56	<b>LIGNE 21 : CROZET / MEYRIN</b>			
	7h13	Vessy, ch. de l'Argilière, devant restaurant Zio		4'120.-	7h05	Echenevex, ch. du Réservoir 233
	7h15	Carouge, ch. Charles-Poluzzi 14-12		7h00	Crozet, impasse des 4 Saisons 29	
	7h17	Carouge, ch. Charles-Poluzzi, parking tennis Ca-		7h04	Crozet, place de l'Eglise	
	7h19	rouge, angle av. Crevin/av. Potter		7h10	Crozet, angle Jules Verne/Longets	
	7h20	Carouge, angle ch. Vert/ch. des Serres	3'950.-	7h32	Ferney-Voltaire, ch. Planche Brûlée 30	
	7h31	Carouge, rue du Collège, TPG Marché	3'920.-	7h37	Meyrin, rue des Vernes TPG Meyrin-Gravière	
	7h33	Carouge, rue Vautier 17		7h38	Meyrin, TPG Champs-Frêchets	
	7h34	Carouge, angle rue Caroubiers/av. Praille		***	Meyrin, ch. de la Prulay 35	
				7h42	Meyrin, ch. du Grand-Puit 49	

Le tarif pour un trajet simple est de 65% du prix indiqué.

• Pour toutes les lignes, le trajet retour depuis Florimont a lieu à 16h50 et le mercredi à 12h50

• Pour tout renseignement, contactez Mme Lina Russo :  
 russo@florimont.ch / 022 879 00 14